



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9449^e séance

Lundi 23 octobre 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Vieira	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie	M ^{me} Dautllari
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M. Almahmoud
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Gabon	M. Nanga
	Ghana	M ^{me} Barnor
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La situation concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2023/768)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2023/768)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Jamaïque, et de la République dominicaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} María Isabel Salvador, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti ; M^{me} Catherine Russell, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; M^{me} Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; et M^{me} Mirlande Manigat, Présidente du Haut Conseil de la transition.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/768, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Salvador.

M^{me} Salvador (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à souligner l'importance capitale que revêt l'adoption par le Conseil de la résolution 2699 (2023), qui autorise les États Membres à créer et à déployer en Haïti la Mission multinationale d'appui à la sécurité, celle-ci étant indispensable pour aider la Police nationale d'Haïti à rétablir des conditions de sécurité propices à la tenue d'élections. Je me félicite également de l'adoption de la résolution 2700 (2023). J'estime qu'il est nécessaire, et que le peuple haïtien attend, que le Comité envisage de mettre à jour rapidement la liste des personnes et entités désignées en application de la résolution 2653 (2022), à la lumière des rapports présentés par le Groupe d'experts. La prorogation en juillet du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pour une nouvelle période de 12 mois et le renforcement des capacités que nous avons proposé pour la mise en œuvre de la résolution

2692 (2023) nous aideront à accomplir notre mandat. Nous nous sommes immédiatement mis à l'ouvrage afin de mobiliser les ressources nécessaires.

Malheureusement, les conditions de sécurité sur le terrain continuent de se détériorer alors que la violence croissante des gangs plonge la vie des Haïtiens dans le chaos et que les infractions majeures ont fortement augmenté pour atteindre de nouveaux sommets. Mercredi dernier, le Secrétaire général du Haut Conseil de la transition a été enlevé en plein jour par les membres d'un gang déguisés en policiers. Les meurtres et la violence sexuelle, notamment les viols collectifs et les mutilations, restent des pratiques auxquelles les gangs ont recours quotidiennement alors que les victimes n'ont pas accès à des services de soutien efficaces et que la réponse judiciaire est faible. Le niveau de complexité que les groupes d'autodéfense ajoutent à la crise sécuritaire persiste. Entre le 24 avril et le 30 septembre, le BINUH a dénombré au moins 395 membres présumés de gangs lynchés par le mouvement d'autodéfense du nom de « Bwa Kale », sur l'ensemble des 10 départements d'Haïti.

Je continue de dialoguer avec un large éventail de parties prenantes et je les encourage à participer pleinement aux efforts de dialogue national qui pourraient permettre au pays d'organiser des élections en vue de rétablir pleinement les institutions démocratiques et l'état de droit. Je félicite le groupe de personnalités éminentes de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) de son appui constant à la promotion d'un dialogue dirigé et contrôlé par les Haïtiens afin d'aider le pays à sortir de la crise. Sous ses auspices, les consultations interhaïtiennes ont repris. Néanmoins, des divergences importantes subsistent, qui représentent autant d'obstacles critiques obscurcissant la voie vers la tenue d'élections en Haïti. Je suis préoccupée que les efforts pour organiser des élections ne progressent pas au rythme que nous souhaitons. Le Premier Ministre a souligné que son gouvernement resterait un gouvernement de transition jusqu'à la tenue des élections. Il s'est publiquement engagé en faveur de mesures telles que l'élargissement du Haut Conseil de la transition, la promotion d'une plus grande diversité politique au sein du Gouvernement et la création d'un conseil électoral provisoire. Une majorité d'acteurs doivent participer à des négociations constructives et concrètes pour venir à bout de l'impasse politique actuelle et avancer en direction de la tenue d'élections inclusives, crédibles et participatives, dès que les conditions de sécurité le permettront, cela va sans dire.

(l'oratrice poursuit en français)

Le Secrétaire général a réitéré à maintes reprises qu'il ne peut y avoir de sécurité durable sans un rétablissement des institutions démocratiques, et qu'il est impossible de parvenir à des solutions politiques pérennes et pleinement représentatives sans une amélioration drastique de la situation sécuritaire. Dans cette optique, et alors que les parties prenantes haïtiennes attendent avec impatience le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, en demandant la mise en place de mécanismes de responsabilisation et de contrôle appropriés, il est primordial de garantir le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et de zéro exploitation et abus sexuels, ainsi qu'une vérification et une formation appropriées du personnel de la Mission multinationale d'appui à la sécurité.

(l'oratrice reprend en anglais)

Permettre à la Police nationale d'Haïti de reprendre le contrôle est une condition préalable à la tenue d'élections crédibles et inclusives. Le déploiement de la Mission fait espérer que la situation s'améliorera. La Police nationale d'Haïti ne pourra obtenir des résultats durables que lorsque la sécurité publique sera rétablie et que l'État assumera de nouveau ses fonctions, en particulier dans les quartiers défavorisés où sévissent les bandes armées. Pour que les institutions de l'État prennent davantage le contrôle, il faut poursuivre les efforts visant à établir des mécanismes de coordination efficaces entre la Police nationale d'Haïti et les partenaires qui fournissent un appui par l'intermédiaire de la Mission ou de manière bilatérale, afin d'éviter les doubles emplois et d'optimiser les effets de l'assistance. En raison de l'intensification des efforts de la Police nationale d'Haïti, menée avec l'appui de la Mission, il sera en outre nécessaire de répondre aux besoins en matière de justice, ce qui doit bénéficier de l'appui de la communauté internationale.

Les institutions judiciaires et pénitentiaires d'Haïti restent confrontées à des difficultés importantes et, même si des progrès ont été accomplis, il reste beaucoup à faire pour rétablir l'état de droit, protéger les droits humains et lutter contre l'impunité. Le soutien de la Mission en matière de sécurité aura, sans aucun doute, des répercussions importantes sur les capacités judiciaires et pénitentiaires limitées. Je me suis récemment rendue à la prison située dans la commune des Cayes et je peux témoigner de la situation épouvantable qui y règne. Nous devons renforcer notre collaboration avec les autorités pour remédier à la surpopulation extrême dans les prisons haïtiennes et aux conditions inhumaines qui y règnent. Les dossiers des personnes en détention provisoire doivent être traités au

plus vite. Au 11 octobre, 94 enfants étaient en détention provisoire, certains d'entre eux pour des chefs d'accusation mineurs, comme le vol de riz. Je dois reconnaître les efforts déployés par le Ministère haïtien de la justice et de la sécurité publique, notamment l'annonce, jeudi dernier, de la création d'une commission ad hoc chargée d'étudier les voies et moyens de réduire la surpopulation carcérale. Les différentes parties prenantes doivent déployer des efforts concertés, et j'estime que le BINUH est bien placé pour servir de mécanisme de coordination entre les parties prenantes concernées.

L'adoption de la résolution 2699 (2023) a suscité de grandes attentes chez des millions d'Haïtiens dans leur pays et à l'étranger. Il est enfin possible d'espérer voir au bout du tunnel une lumière qui ne vienne pas d'un train approchant en sens inverse. Il faut affecter des ressources à l'ONU pour lui permettre de mettre en œuvre des programmes et des projets destinés à améliorer l'environnement dans lequel la Mission va se déployer, notamment les paniers de fonds du Programme des Nations Unies pour le développement consacrés à la justice, aux élections et au soutien à la Police nationale d'Haïti. Il faut également garantir une coordination étroite entre la Mission, le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies.

(l'oratrice poursuit en français)

Le progrès politique en Haïti est étroitement lié aux aspects sécuritaire, humanitaire et de développement. La restauration des institutions démocratiques grâce à des élections crédibles et participatives est fondamentale pour un état de droit durable. Je réitère l'appel du Secrétaire général aux parties prenantes haïtiennes pour qu'elles mettent de côté leurs divergences et œuvrent en faveur d'élections démocratiques, en faveur du peuple haïtien. Le BINUH reste prêt à soutenir le Groupe de personnalités éminentes de la CARICOM de toute manière qui pourrait être utile. La représentation et la participation de tous les groupes en Haïti sont cruciales pour parvenir à des solutions durables à la crise multidimensionnelle. Aborder des problèmes tels que la violence sexuelle, la protection des enfants et le soutien aux groupes vulnérables et marginalisés est une priorité pour garantir une cohésion sociopolitique et une paix durable. Les élections sont le seul chemin et le seul impératif pour restaurer les institutions démocratiques en Haïti. Seuls la démocratie et l'état de droit constituent la base à partir de laquelle Haïti peut progresser vers le développement et la croissance durables.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie M^{me} Salvador de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Russell.

M^{me} Russell (*parle en anglais*) : Je remercie l'ambassadeur França Danese d'avoir organisé la présente séance d'information pendant la présidence brésilienne du Conseil de sécurité et de m'avoir invitée à faire rapport au Conseil sur la grave crise humanitaire et la situation des droits de l'enfant en Haïti. Je tiens à remercier tout particulièrement la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador. J'ai passé quelque temps avec elle en Haïti, et j'ai pu observer les circonstances incroyablement difficiles auxquelles elle fait face d'une manière remarquable. Je m'exprime aujourd'hui à la fois en tant que Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et en tant que championne pour la situation humanitaire en Haïti, désignée par le Comité permanent interorganisations.

Comme nous venons de l'entendre, la crise en Haïti se complique de jour en jour. La moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire, dont près de 3 millions d'enfants. Mais la moitié des personnes qui ont besoin d'aide ne la reçoivent pas, en grande partie à cause de l'insécurité et de l'insuffisance des fonds humanitaires. Les services de base sont au bord de l'effondrement et, dans certaines communautés, la vie est plus dangereuse qu'elle ne l'a jamais été. Des années de troubles politiques et des conditions économiques désastreuses ont conduit à la prolifération des groupes armés. On estime que 2 millions de personnes, dont 1,6 million de femmes et d'enfants, vivent dans des zones sous le contrôle effectif de ces groupes, qui étendent leurs opérations en dehors de la capitale, perpétrant des actes d'une extrême violence à Port-au-Prince et dans l'Artibonite voisine. Lorsque je me suis rendue en Haïti en juin, j'ai pu constater par moi-même à quel point la violence abominable et la peur détruisent le lien qui unit les familles et les communautés. Des enfants sont blessés ou tués dans des tirs croisés, certains sur le chemin de l'école. D'autres sont recrutés de force ou rejoignent des groupes armés par pur désespoir. Les communautés sont terrorisées et les femmes et les filles sont la cible de violences sexuelles et fondées sur le genre poussées à un degré extrême.

Lors de ma dernière visite, j'ai rencontré une fille de 11 ans au centre Gheskio, qui prend en charge les rescapées de violences sexuelles, au cœur de Port-au-Prince. À la fin de l'année dernière, cinq hommes appartenant à un groupe armé l'ont enlevée et trois d'entre eux l'ont violée à tour de rôle. En juin, lorsqu'elle m'a fait part de son histoire, elle était enceinte de huit mois. Plusieurs femmes présentes au centre ont raconté que des hommes

armés étaient entrés chez elles par effraction et les avaient violées, l'une d'entre elles devant ses enfants, avant de mettre le feu à leurs maisons. Dans certaines régions, des violations et crimes aussi effroyables sont désormais monnaie courante. Les enlèvements contre rançon se multiplient, tandis que les étudiants, les enseignants et les professionnels de la santé font l'objet de menaces quotidiennes. En conséquence, les travailleurs qualifiés dont on a désespérément besoin pour fournir des services essentiels fuient leurs communautés et, s'ils le peuvent, quittent tout bonnement le pays. Des dizaines de milliers de personnes sont aujourd'hui déplacées dans leur propre pays en raison de cette violence extrême.

Par ailleurs, les groupes armés ont barré les principales voies de transport qui relient Port-au-Prince au reste du pays, où réside la majeure partie de la population, détruisant les moyens de subsistance et restreignant l'accès aux services essentiels. Cette association de conditions extrêmement dangereuses a provoqué une crise alimentaire, sécuritaire et nutritionnelle qui ne cesse de s'aggraver, en particulier pour les enfants. Depuis l'année dernière, nous avons observé une hausse sans précédent de 30 % du nombre d'enfants souffrant d'émaciation sévère, qui sont désormais plus de 115 000 au niveau national. Près d'un quart des enfants haïtiens souffrent de malnutrition chronique, ce qui peut avoir des conséquences dévastatrices sur leur développement physique et cognitif. Cette crise de la malnutrition coïncide avec l'épidémie de choléra en cours, dont les enfants de moins de 14 ans représentent la moitié des cas présumés. Les enfants qui souffrent de malnutrition sévère ont cinq fois plus de risques de mourir du choléra s'ils ne sont pas rapidement traités. Cependant, le système national de santé n'a pas la capacité de répondre de manière adéquate aux besoins de santé et de nutrition des enfants et familles vulnérables. La violence compromet également le travail des acteurs humanitaires sur le terrain. Malgré les risques encourus et la complexité des opérations, nos organisations continuent d'offrir des services vitaux aux enfants et aux familles les plus vulnérables, avec des résultats positifs. La semaine dernière, par exemple, l'UNICEF et ses partenaires ont pu obtenir la libération de près de 60 enfants détenus par des groupes armés qui occupaient une école à Port-au-Prince.

Nous apportons notre aide à la population haïtienne et nous sommes déterminés à rester sur le terrain pour répondre aux besoins humanitaires. Mais honnêtement, nous avons besoin de plus de soutien. Depuis le début de l'année, nous avons reçu à peine 25 % des 720 millions de dollars nécessaires pour financer le plan d'intervention humanitaire. La communauté internationale doit en

priorité accroître le financement souple de l'aide humanitaire. Cela nous aidera à fournir une aide vitale tout en mettant en œuvre des solutions pour le développement à long terme et le renforcement de la résilience. J'espère que nous tous, ici présents, appellerons les institutions financières internationales et les partenaires de développement à maintenir les secteurs et les services sociaux haïtiens en activité, au moins jusqu'à ce que leur capacité soit reconstituée.

Bien entendu, les progrès en Haïti dépendent d'une amélioration concrète des conditions de sécurité. La Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, récemment approuvée par la résolution 2699 (2023) du Conseil, jouera un rôle clef à cet égard. La sécurité des civils est primordiale et leur protection doit être la priorité de la Mission dans toutes ses opérations. Cela implique notamment d'éviter d'employer la force dans les zones peuplées et à proximité de celles-ci. La Mission ne doit recourir qu'aux moyens les moins nocifs possibles, en veillant à ce que ceux-ci soient proportionnés aux objectifs légitimes de l'application de la loi. Elle doit également veiller à ce qu'une attention particulière soit accordée à la protection des groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les personnes déplacées. La Mission doit travailler avec le Gouvernement pour identifier les menaces qui pèsent sur ces groupes et veiller à ce qu'ils soient protégés contre les violations des droits humains et autres atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violations graves contre des enfants.

La prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles nécessitera une formation approfondie avant le déploiement et sur le terrain. Les pays fournisseurs de personnel de police doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour mener des enquêtes sur les allégations le plus rapidement possible et faire en sorte que les auteurs d'exploitation et d'atteintes sexuelles répondent de leurs actes. En outre, la Mission doit veiller à ce que les enfants associés à des groupes armés ou soupçonnés de l'être soient considérés comme des victimes de violations du droit international. Cela inclut les enfants accusés d'avoir commis des crimes.

Enfin, la Mission multinationale d'appui à la sécurité doit s'efforcer de faciliter l'action humanitaire, tout en restant à l'écart de ces opérations. Elle doit éviter d'entraver l'accès aux personnes dans le besoin, conformément aux principes humanitaires. Il sera fondamental d'assurer une coordination adéquate avec les acteurs humanitaires par le biais de plateformes civiles et militaires. Je suis

toujours aussi frappée par la résilience, la dignité et le courage du peuple haïtien, malgré la situation désastreuse sur le terrain. Il reste attaché à la vision d'un pays pacifique et prospère. En travaillant à ses côtés, je suis convaincue que nous pouvons contribuer à faire de cette vision une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Russell de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Waly.

M^{me} Waly (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à prendre la parole devant le Conseil de sécurité au sujet de la situation en Haïti.

Je tiens tout d'abord à saluer l'adoption de la résolution 2700 (2023), qui renouvelle le régime de sanctions concernant Haïti. Je tiens également à saluer le travail remarquable accompli par la Représentante spéciale Salvador et son équipe dans un environnement aussi sensible et dangereux.

Comme l'a reconnu le Conseil, les gangs ont pris le contrôle de certaines parties du territoire et de certaines infrastructures clefs en Haïti et commettent des violences horribles, notamment des homicides, des enlèvements et des violences sexuelles et fondées sur le genre, grâce à des armes à feu sophistiquées introduites illégalement dans le pays. Si elles veulent pouvoir affirmer leur contrôle et rétablir la normalité, les autorités haïtiennes doivent impérativement stopper le flux d'armes à feu illicites en Haïti et mettre en place un cadre réglementaire solide pour ces armes. Les États Membres doivent prendre des mesures pour atteindre ces objectifs et fournir un appui approprié à Haïti, parallèlement au déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, récemment approuvée par le Conseil dans sa résolution 2699 (2023), qui opérera dans un environnement instable.

Conformément au paragraphe 9 de la résolution 2692 (2023), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a présenté, par l'entremise du Secrétaire général, son dernier rapport au Conseil le 17 octobre, qui comprend des mises à jour sur les sources et les itinéraires du trafic d'armes et des flux financiers illicites en Haïti. Le rapport présente les résultats de l'analyse approfondie effectuée par l'ONUDC sur les mouvements d'armes à destination d'Haïti et à l'intérieur du pays, identifiant quatre voies maritimes et terrestres principales pour les flux illicites d'armes à feu et de munitions, qui proviennent essentiellement des États-Unis. La première voie consiste à expédier directement des conteneurs des

États-Unis à Port-au-Prince. La seconde voie part des États-Unis à destination des régions du nord du pays, notamment Port-de-Paix, où les armes et les munitions sont ensuite acheminées par voie terrestre vers les villes côtières de l'Artibonite, puis à bord d'embarcations légères ou par voie terrestre vers les docks contrôlés par les gangs ou les trafiquants, avant d'atteindre Port-au-Prince. La troisième correspond à un trafic terrestre par les postes-frontières de Belladère et de Malpasse, principalement dans le cadre du trafic de munitions, et essentiellement via la République dominicaine. La quatrième voie est également terrestre et passe par le Cap-Haïtien, où de plus petites quantités d'armes sont cachées dans les effets personnels de personnes qui traversent la frontière en voiture ou à pied.

Tout au long de ces itinéraires, les trafiquants profitent de la faiblesse des capacités, des infrastructures et des équipements de sécurité haïtiens en matière de contrôle et de surveillance maritimes. En outre, la police haïtienne opère dans un état d'urgence permanent et avec des ressources humaines et techniques limitées, ce qui entrave sa capacité de gérer les armes et les munitions. Le recours à des sociétés de sécurité privées pour combler le vide sécuritaire et l'implication présumée de ces sociétés dans les flux d'armes à feu illicites compliquent encore davantage la situation. En fin de compte, la disponibilité des armes à feu a permis aux groupes armés criminels en Haïti de disposer d'une puissance de feu colossale, de sorte qu'ils ont systématiquement l'avantage sur les forces de sécurité. Le nombre de fusillades et d'enlèvements ne cesse d'augmenter, tandis que près de 200 000 personnes ont été déplacées pour fuir la violence, ce qui les expose à des risques supplémentaires.

Pendant ce temps, l'insécurité s'étend au-delà de la région métropolitaine de Port-au-Prince à d'autres régions telles que les départements de l'Artibonite et du Centre. Grâce à leur puissance de feu supérieure, les groupes criminels étendent leur contrôle territorial et ciblent les infrastructures critiques, notamment les ports maritimes, les terminaux pétroliers, les aéroports, les greniers à céréales et les entrepôts, les bureaux de douane et les routes principales. Cela leur permet de bloquer l'accès aux biens essentiels et de sécuriser les itinéraires de trafic. Il faut bien comprendre que la demande d'armes à feu en Haïti est liée à la nécessité pour les groupes criminels de renforcer le trafic de stupéfiants, car le pays reste une destination de transit, principalement pour la cocaïne et le cannabis. Pour lutter efficacement contre le trafic d'armes et de munitions en Haïti, il sera indispensable de renforcer les contrôles aux frontières en Haïti et à l'étranger,

d'améliorer de manière drastique les mécanismes d'interception maritime et de renforcer les capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données sur les saisies d'armes à feu. Il importe également de renforcer le régime haïtien de contrôle des armes à feu et la capacité de la justice pénale de l'appliquer, ainsi que de donner aux institutions haïtiennes les moyens de détecter les cas de trafic d'armes à feu, de mener des enquêtes et de poursuivre les auteurs, notamment par une coopération plus directe et plus efficace avec les pays voisins.

La semaine dernière, dans le cadre du renforcement de l'équipe de l'ONUSD sur le terrain, des experts du siège et de la région ont rejoint l'équipe de l'Office en Haïti pour appuyer nos activités à la frontière terrestre de Belladère et dans le port et l'aéroport de Port-au-Prince. Ces experts font état d'une excellente coopération avec les douanes, la police, les autorités aéroportuaires et portuaires haïtiennes, qui ont été pleinement impliquées dans la conception des opérations de l'ONUSD. Nous travaillons avec eux à la mise en place d'une unité conjointe de contrôle aéroportuaire et portuaire, qui réunira des fonctionnaires des douanes et de la police afin de mieux comprendre les flux illicites et d'accroître l'efficacité des interceptions. La formation débutera le mois prochain et l'équipement est déjà en cours d'acheminement. Nous jugeons encourageante la mobilisation de la police des frontières, des autorités portuaires et des garde-côtes haïtiens, qui travaillent tous avec des équipements limités et dans des conditions de sécurité instables. J'espère que dans notre prochain rapport, dans trois mois, nous serons en mesure de faire part au Conseil des progrès accomplis.

Toute mesure de contrôle des armes et de saisie des drogues en Haïti doit s'accompagner d'une amélioration de la transparence et de la responsabilité financières. Comme l'a récemment signalé le Groupe d'experts sur Haïti, des acteurs publics et privés sont impliqués dans la distribution et l'importation illicite d'armes à des fins privées. Cela a engendré un cycle de trafic d'armes à feu, de violence en bande organisée et de profits criminels. Haïti doit renforcer sa capacité opérationnelle de détecter les crimes et délits économiques et de suivre les flux financiers illicites et les systèmes de blanchiment d'argent, et l'ONUSD peut compter sur des experts dans le pays qui travaillent avec l'Organisation des États américains pour épauler les autorités compétentes à cette fin.

L'ONUSD travaille avec les autorités haïtiennes et en pleine coordination avec le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti pour répondre aux besoins sur le terrain. Nous continuerons également à aider le Groupe d'experts

mis en place dans le cadre du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, ainsi que le Conseil, à leur demande. La communauté internationale doit se tenir aux côtés du peuple haïtien pour mettre fin au règne du chaos et investir dans un Haïti plus sûr, en apportant une aide d'urgence pour améliorer les conditions de sécurité ainsi qu'un appui à long terme en vue de mettre en place des capacités judiciaires et un état de droit solides. Des améliorations sensibles en matière de sécurité sont nécessaires pour protéger les droits du peuple haïtien et ouvrir la voie à un processus politique dirigé et contrôlé par les Haïtiens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Waly pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Manigat.

M^{me} Manigat : Je suis heureuse d'être à cette tribune ce matin, en tant que porte-parole de ces millions d'Haïtiens et d'Haïtiennes qui suivent en ligne les débats portant sur les décisions du Conseil de sécurité.

Comme les membres du Conseil doivent sans doute le savoir déjà, le Haut Conseil de la transition, que j'ai l'honneur de présider, a été frappé de plein fouet par l'enlèvement suivi de séquestration de son secrétaire général, M. Anthony Virginie Saint-Pierre, depuis le mercredi 18 octobre, en pleine rue alors qu'il se rendait à son bureau. Nous ne voulons encore nommer personne, encore moins un groupe en particulier, mais son kidnapping n'est certes pas un hasard. Je sollicite vivement l'indulgence des membres du Conseil s'ils perçoivent un trouble quelconque dans mon intervention.

Les Haïtiens peuvent exposer, chacun, avec humilité et simplicité les drames de leur vie : ce sont ces milliers d'enfants qui sont privés du pain de l'instruction, ne pouvant se rendre à leurs salles de classe ; ce sont ces malades qui succombent à leurs blessures, tout simplement parce que les hôpitaux sont inaccessibles ; ce sont les marchandes qui sont dépouillées de leur unique moyen de subsistance, leurs marchandises ayant été détruites, pillées, brûlées par les gangs ; ce sont des femmes enceintes qui meurent parce que leur médecin s'est fait enlever ou n'a pu arriver jusqu'à elles à cause de l'insécurité ; c'est le policier intègre qui constate impuissant, l'insuffisance du nombre et l'indigence des moyens, et se sent accablé par la faiblesse du corps ; ce sont les pères de famille assassinés laissant dans l'incertitude une progéniture exposée aux tentations de l'argent facile résultant de la faim et de la violence ; ce sont ces jeunes filles et ces jeunes garçons, violés en toute impunité, meurtris

dans leur chair ; des femmes qui finissent par devenir des travailleuses du trottoir pour le plaisir de ces intouchables qui financent les gangs ; ce sont de jeunes diplômés dont les espérances s'évanouissent dans les plans d'exode vers des cieux plus cléments, quand ils ne deviennent pas des antennes au profit de ce business lucratif qu'est devenu le gangstérisme.

J'implore le Conseil de ne pas rester indifférent aux frustrations des jeunes désœuvrés, condamnés à la mendicité, à la corruption, au dévergondage, à la délinquance, à l'ivresse coupable de la vie dans un gang criminel. C'est face à cette réalité que la résolution 2700 (2023) apporte un souffle d'espérance à ce peuple englué dans les marasmes de l'insécurité.

C'est l'Haïti souffrante qui s'exprime par ma voix. Les misères de la population ne sont pas toutes les mêmes, pas de même nature et n'ont pas la même intensité, mais elles se manifestent en même temps. C'est cette accumulation qui traduit le drame de mon pays, soumis à l'attention du Conseil. Qu'il écoute enfin la voix du peuple ! Que cette brève présentation parvienne à le convaincre qu'il est temps que l'aide promise et avalisée se matérialise.

C'est aussi l'Haïti qui a fait 1804 qui s'exprime par mon organe ; ce sont ces patriotes qui restent au pays contre vents et marées, déterminés à changer la donne ; ce sont ceux qui se mettent ensemble pour amener de l'eau sur leurs terres dans le but d'améliorer leur condition de vie. C'est l'Haïti qui continue de construire, d'espérer et de rester digne. Nous devons nous solidariser à leur cause.

Je veux espérer que sous peu, le Conseil de sécurité passera de la parole aux actes. Je veux l'assurer que le Haut Conseil de la transition, animé par un nationalisme sans équivoque, est disposé à appuyer toute initiative des Nations Unies devant permettre à la population haïtienne de reprendre le cours normal de sa vie.

Les troupes étrangères de support à la Police nationale d'Haïti sont attendues par une frange importante de la population composée des véritables victimes. S'il est vrai que leurs interventions ne peuvent être discriminatoires, leurs efforts doivent apporter dans l'immédiat des signaux clairs de protection à ceux qui sont les suppliciés de l'œuvre destructive des affairistes qui tirent un profit, pour le moins juteux, du commerce des armes et des munitions. Et que ce ne soit pas le contraire comme cela s'est vu dans les cas antérieurs.

Ce n'est pas tout de vouloir récupérer les territoires occupés par les gangs. Encore faut-il que les États Membres de l'ONU envisagent la création d'un fond

important pour la reconstruction des infrastructures routières, judiciaires, hospitalières, écolières, universitaires, agricoles. Sans quoi nous risquons de revivre la même triste expérience à moyen terme.

L'occasion m'est offerte de rappeler au Conseil que la République d'Haïti a toujours été en faveur de la coexistence paisible des peuples, quelle que soit leur foi. Je veux réaffirmer ma conviction que les peuples doivent pouvoir, également, jouir librement de toutes les ressources communes des territoires qu'ils partagent tout en tenant compte des enjeux de la protection de l'environnement. Le Haut Conseil de la transition continuera à soutenir tout effort en faveur du respect des accords, des conventions tout en prônant le dialogue, la paix et la tolérance.

J'ai 82 ans. Je sais que le futur campe derrière moi, et je ne sais combien de temps il me reste à vivre. Mais je suis déterminée à consacrer le reste de mes jours à forger une Haïti meilleure où il fait bon vivre pour tous les Haïtiens. Et ce serait déjà un pas dans le bon sens que le Conseil décide de joindre ses efforts aux nôtres.

Le Haut Conseil de la transition est le produit de cet exceptionnel accord du 21 décembre 2022 ayant réuni des milliers de voix autour d'un consensus en faveur de la reconstitution de certains organes étatiques. Il a entre autres missions, de faire l'évaluation des changements à effectuer au sein de l'administration publique, de participer à la formation d'un nouveau gouvernement, de travailler à l'adoption d'une nouvelle constitution et à la formation d'un conseil électoral crédible. Tout cela passe forcément par le rétablissement de l'ordre public. Le recrutement de techniciens qualifiés est indispensable au Haut Conseil de la transition pour réaliser ses objectifs et dévoiler, tant à la nation qu'aux étrangers, les dossiers sur lesquels il a travaillé depuis son investiture.

Les membres du Haut Conseil de la transition invitent ceux de l'ONU à se joindre à eux dans leur détermination à redonner confiance à la population et parachever un plan pour combattre ce banditisme institutionnalisé, qui doit devenir sans tarder un mauvais souvenir pour la nation haïtienne tout entière. Le Haut Conseil de la transition tient à respecter ses engagements envers la nation et encourage le dialogue avec les acteurs politiques. Cependant, l'heure est à l'action. Le Conseil doit décider de quel côté de l'histoire il veut être. L'important est de livrer un travail bien fait et de doter le pays d'un gouvernement légitime et d'élus librement choisis, dans les meilleurs délais et dans un climat serein et propice à l'investissement.

Je remercie les membres de m'avoir permis de leur exprimer ce matin les préoccupations du peuple haïtien et du Haut Conseil de la transition.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Manigat de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Brésil.

Je remercie de leurs exposés M^{me} María Isabel Salvador, Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Mirlande Manigat, Présidente du Haut Conseil de la transition, M^{me} Catherine Russell, Directrice générale de l'UNICEF, et M^{me} Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Je souhaite également la bienvenue aux Représentants permanents d'Haïti, de la Jamaïque et de la République dominicaine.

Nous nous réunissons aujourd'hui après l'adoption, ce mois-ci, de deux résolutions très importantes qui ont pour but d'aider Haïti à faire face aux conditions de sécurité désastreuses auxquelles le pays est confronté. La première (résolution 2699 (2023)) a autorisé le déploiement d'une mission multinationale d'appui à la sécurité pour aider la Police nationale d'Haïti à lutter contre les bandes organisées et à rétablir des conditions de sécurité minimales. La seconde (résolution 2700 (2023)) a renouvelé le régime de sanctions concernant Haïti, avec notamment un embargo global sur les armes. Les personnes directement ou indirectement responsables de la violence doivent savoir qu'il y aura des conséquences. Les deux résolutions ont été adoptées en réponse aux multiples demandes d'assistance et de coopération formulées par Haïti. Nous espérons que les conditions de sécurité ne tarderont pas à s'améliorer.

Nous remercions les États Membres qui se sont portés volontaires pour contribuer à la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Nous les invitons à s'entendre rapidement sur les règles d'engagement de la Mission et à les soumettre au Conseil, pour que la Mission soit déployée dans les meilleurs délais, conformément à la résolution 2699 (2023). Il reste à déterminer comment le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pourrait mieux appuyer les activités de la Mission multinationale d'appui. Le travail du BINUH a été essentiel dans des domaines comme la promotion du dialogue, les réformes électorales, le renforcement des capacités de la police, l'amélioration des systèmes judiciaire et pénitentiaire et la protection des droits humains. La Mission et le Bureau devront coordonner leurs actions et établir une

dynamique mutuellement bénéfique en vue d'améliorer les conditions de sécurité en Haïti, ce qui permettra de créer un environnement propice à la normalisation de la situation sur le plan institutionnel, économique et social.

Le Brésil contribue depuis longtemps aux efforts de maintien de la paix en Haïti. Notre pays a notamment dirigé la composante militaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pendant 13 ans. L'expérience acquise au cours de cette période nous permet d'envisager de meilleures possibilités de coopération avec la Mission multinationale d'appui à la sécurité, ce qui contribuera à la stabilité et au développement d'Haïti.

Dans les circonstances actuelles, nul ne doute du caractère crucial et urgent de l'appui à la sécurité. Le Brésil insiste cependant sur le fait que de multiples efforts coordonnés sont indispensables pour trouver une solution durable à la crise multidimensionnelle d'Haïti. L'assistance en matière de sécurité doit être associée à une aide robuste au développement, ainsi qu'à un appui au renforcement des institutions. C'est une condition *sine qua non* si nous voulons nous attaquer aux causes profondes de la violence, de l'instabilité et de la pauvreté.

Pour faire des progrès s'agissant de rétablir la stabilité et de jeter des bases plus solides pour le développement, il faut un large consensus politique au niveau national. Les dirigeants politiques haïtiens n'ont pas d'autre choix que de mettre de côté leurs divergences afin de parvenir à un consensus sur un cadre crédible pour la tenue d'élections. La Mission multinationale d'appui à la sécurité devrait créer les conditions nécessaires à cette fin. Ses avantages en termes de sécurité doivent servir les intérêts de la société, et non ceux d'un acteur ou d'un groupe politique particulier. La Mission a pour but de créer les conditions permettant à Haïti de rétablir une gouvernance démocratique et de reprendre le chemin de la prospérité. Ce faisant, elle permettra à la coopération internationale de se poursuivre et, espérons-le, de s'intensifier, contribuant ainsi au développement d'Haïti.

Le Brésil n'a pas ménagé ses efforts en matière de coopération avec Haïti. En plus des 90 000 visas humanitaires accordés à des citoyens haïtiens durant cette période difficile, nous avons tenu à poursuivre différentes initiatives, lorsque les conditions le permettaient, dans des domaines tels que la santé, l'éducation, le renforcement des capacités et la reconstruction. En 2023, le Brésil a fait don de 5 000 doses de vaccin antirabique au Gouvernement haïtien par l'intermédiaire de l'Organisation panaméricaine de la Santé. Nous avons également contribué au renforcement du programme de vaccination

haïtien, fait don d'ambulances et offert des bourses pour la formation des ressources humaines.

Nous invitons la communauté internationale à considérer Haïti comme bien plus qu'un pays en crise et à croire au potentiel de son peuple. Nous devons faire plus pour Haïti que le strict minimum pour sortir de la crise actuelle. Si nous aidons collectivement les Haïtiennes et les Haïtiens par la voie d'une coopération axée sur le développement à long terme, il ne fait aucun doute que leur avenir sera prospère.

Haïti a une longue histoire et une riche culture. Le peuple haïtien est résilient et travailleur. Avec un soutien accru de la part de la communauté internationale et un sens renouvelé du devoir de la part des dirigeants politiques haïtiens, le pays surmontera progressivement ses difficultés.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Salvador de son exposé et des efforts actuellement déployés par son équipe en Haïti. Je tiens également à remercier M^{me} Waly, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Russell, de l'UNICEF, et M^{me} Manigat, du Haut Conseil de la transition, de leurs réflexions importantes sur la situation sur le terrain, qui ne cesse d'évoluer.

Nous comprenons parfaitement à quel point leur travail est difficile. Comme le montrent les efforts déployés par le Conseil de sécurité au cours des quatre derniers mois, de nombreux membres mettent tout en œuvre pour appuyer leur travail et y faire fond. En juillet, à l'unanimité, nous avons prorogé et renforcé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (résolution 2692 (2023)). Le 2 octobre, nous avons autorisé le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies (résolution 2699 (2023)). La semaine dernière, nous avons renouvelé le régime de sanctions concernant Haïti (résolution 2700 (2023)). Les États-Unis ont voté pour toutes ces résolutions précisément parce que, comme l'a dit la Représentante spéciale du Secrétaire général au cours de son exposé, la situation dans le pays ne cesse de s'aggraver.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, il est impératif d'améliorer les conditions de sécurité en Haïti pour

faire des progrès en vue de la tenue d'élections, favoriser la croissance économique et atténuer la crise humanitaire. La Mission multinationale d'appui à la sécurité vise à appuyer la Police nationale d'Haïti dans ses efforts pour améliorer la sécurité en Haïti. Les différences entre le mandat d'une mission politique spéciale des Nations Unies et le mandat d'une mission non onusienne axée sur la sécurité sont évidentes, mais il existe un lien direct entre le succès du BINUH et celui de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Si la Mission parvient à épauler la Police nationale d'Haïti et à améliorer les conditions de sécurité en Haïti, les efforts déployés par le BINUH dans le cadre de l'exécution de son mandat seront plus efficaces et ses travaux auront un retentissement plus important. En même temps, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par la Représentante spéciale du Secrétaire général en faveur d'une coopération étroite entre le BINUH et la Mission multinationale d'appui à la sécurité, ce qui contribuera à faciliter l'action menée par la Mission, permettant ainsi une amélioration des conditions de sécurité. Un tel cercle vertueux serait un répit bienvenu face aux problèmes qui ont touché si durement Haïti ces dernières années.

Nous saluons une fois de plus la volonté du Kenya de diriger la Mission multinationale d'appui à la sécurité et, à l'instar d'autres membres de la communauté internationale, nous nous engageons à appuyer le déploiement de la Mission et l'élaboration de mécanismes visant à prévenir et à combattre les éventuelles violations des droits humains et atteintes à ces droits, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le succès global de la Mission dépend non seulement de la coopération avec le BINUH, mais aussi de la définition et de la mise en œuvre de mécanismes efficaces pour régler ces graves problèmes.

Nous continuons également à appeler la communauté internationale à fournir un appui direct à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, notamment un appui en personnel, des fonds, des activités de formation et un appui en nature. Pour que la Mission puisse aider la Police nationale d'Haïti à rétablir la sécurité en Haïti, comme le prévoit son mandat, la communauté internationale devra lui apporter des ressources durables.

La situation en Haïti appellera une attention soutenue de notre part, et nous saluons les efforts que le BINUH continue de déployer pour relever les défis multiformes posés par la situation. Nous prenons également acte de la demande de la Représentante spéciale de donner au BINUH davantage de moyens de contribuer à renforcer les capacités du système judiciaire pour lui permettre de mener à bien les enquêtes et les poursuites nécessaires

contre les auteurs d'infractions graves, et nous convenons que ces questions doivent être abordées de manière globale. Alors que le Kenya commence à se préparer au déploiement éventuel de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, nous devons poursuivre nos discussions sur la meilleure façon de faire en sorte que le BINUH soit adapté à l'objectif visé avant d'élargir encore son mandat. En attendant, les États-Unis demeurent déterminés à lutter contre l'insécurité en Haïti, tant au Conseil de sécurité que par voie bilatérale, et nous appelons tous les États Membres à se joindre à nous dans cette entreprise.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur, l'Amérique latine et les Caraïbes garderont toujours à l'esprit le rôle historique d'Haïti dans l'accession à la liberté de nos pays et de notre région, ainsi que dans l'accession aux libertés dans le monde entier. Et y a-t-il meilleure façon de rendre la pareille au peuple haïtien que de démontrer la solidarité effective et l'unité de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité ?

Je remercie de son exposé la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} María Isabel Salvador, et je salue l'action qu'elle mène à la tête du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Je me félicite également des exposés de la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Catherine Russell, de la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M^{me} Ghada Fathi Waly, et de la Présidente du Haut Conseil de la transition d'Haïti, M^{me} Mirlande Manigat. Je salue également la participation des représentants de la République dominicaine, de la Jamaïque et d'Haïti à la présente séance.

Au cours des 100 derniers jours, et avec l'appui de toutes les délégations, nous sommes parvenus à adopter, au Conseil, trois résolutions clefs sur Haïti. Mais ne nous y trompons pas. Beaucoup reste à faire pour surmonter les crises humanitaire, politique et de sécurité, ainsi que la crise socioéconomique, qui sévissent en Haïti. Nous devons appuyer et faciliter la mise en œuvre des résolutions que nous venons d'adopter. Par conséquent, je voudrais présenter sept éléments sur lesquels il est essentiel de progresser simultanément.

Premièrement, nous devons appuyer les efforts du BINUH pour soutenir et encourager les progrès dans le dialogue politique entre Haïtiens et dans la réalisation de ce qui a été prévu dans le document connu sous le nom de Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes, signé le 21 décembre dernier, dont le premier anniversaire approche. Cela signifie en

particulier qu'il faut promouvoir le rétablissement des institutions démocratiques et de l'état de droit, notamment par l'intermédiaire des mécanismes de transition prévus et avec la participation politique des femmes à tous les niveaux.

Deuxièmement, la communauté internationale doit accélérer ses efforts pour aider Haïti concernant les questions judiciaires et pénitentiaires afin d'intensifier la lutte contre la corruption et l'impunité tout en améliorant sa capacité de protéger et de faire respecter les droits humains.

Troisièmement, nous devons tirer parti du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti pour mettre à jour et donc élargir de manière adéquate et souple la liste des principales personnes et entités responsables des actes criminels couverts par le champ d'application des résolutions 2653 (2022) et 2700 (2023).

Quatrièmement, nous appelons les pays qui peuvent le faire à intensifier le déploiement de l'aide humanitaire et de la coopération socioéconomique avec Haïti afin d'atténuer l'insécurité alimentaire aiguë et de donner ainsi suite aux recommandations du système des Nations Unies.

Cinquièmement, nous encourageons les États qui peuvent le faire à fournir du personnel et des moyens financiers et matériels pour le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, conformément à la résolution 2699 (2023), en notant en particulier son paragraphe 7, qui demande aux États Membres qui participent à la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti de prévoir des compétences spécialisées et de dispenser des formations à la protection de l'enfance et à la prévention et la répression de la violence sexuelle et fondée sur le genre selon une approche centrée sur les victimes.

Sixièmement, les États doivent prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher la fourniture, la vente ou le transfert d'armes à Haïti, sauf dans le cas des exceptions prévues pour l'ONU, la Mission multinationale d'appui à la sécurité et la Police nationale d'Haïti et ses forces armées. Parallèlement à ces mesures, les capacités de gestion des armes et des munitions doivent être modernisées afin d'empêcher leur détournement vers des acteurs non autorisés.

Septièmement, le Conseil doit, en synergie avec les autres entités du système des Nations Unies, contribuer de manière intégrée à la lutte contre la criminalité transnationale organisée. C'est pourquoi il doit poursuivre son

soutien aux travaux techniques menés par l'ONUDC pour renforcer le contrôle des frontières et des ports et suivre les flux financiers illicites.

Enfin, je réaffirme qu'Haïti demeure une question qui met à l'épreuve la crédibilité du Conseil de sécurité et de l'ONU. Aujourd'hui, nous devons passer de la phase des discussions à celle de l'action. Nous nous sommes certainement dotés d'outils précieux au cours des derniers mois. Il faut maintenant les exploiter. Le peuple haïtien ne peut attendre davantage.

M. Almahmoud (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie de leurs exposés M^{me} Salvador, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti ; M^{me} Russell, Directrice générale de l'UNICEF ; M^{me} Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ; et M^{me} Manigat, Présidente du Haut Conseil de la transition. Je salue également la participation des représentants d'Haïti, de la République dominicaine et de la Jamaïque à la présente séance.

Nous regrettons vivement que la situation en Haïti continue de se détériorer, en particulier les conditions de sécurité et la situation économique et humanitaire. Nous avons entendu le message clair envoyé par les dirigeants de la région des Caraïbes, à savoir que nous ne devons pas nous laisser gagner par le découragement à l'égard d'Haïti et que nous ne pouvons pas devenir insensibles à la situation actuelle. Par conséquent, les Émirats arabes unis voudraient souligner les éléments suivants.

Nous devons continuer à nous concentrer sur la lutte contre la violence et l'insécurité croissantes en Haïti, notamment en prévenant la violence sexuelle et fondée sur le genre et en accordant une attention particulière à la situation désastreuse des enfants. Comme nous l'a expliqué la Directrice générale Russell, les enfants font toujours les frais de la crise de sécurité, dans la mesure où les bandes continuent de les recruter dans leurs rangs. Ils sont exploités, car il n'existe pas d'espaces sûrs pour eux et ils n'ont pas accès à l'éducation, étant donné la situation dangereuse qui règne actuellement. Régler les problèmes de sécurité dans le pays doit rester une priorité.

C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité, ce mois-ci, de la résolution 2699 (2023), qui autorise le déploiement en Haïti d'une mission multinationale d'appui à la sécurité, en étroite coordination avec la Police nationale d'Haïti, afin de lutter contre la violence en bande organisée. Cette étape est certes importante, mais elle doit être complétée par une

approche globale qui associe tous les acteurs concernés et assure la coordination des différentes initiatives en cours dans le pays. Nous estimons par exemple qu'une coordination étroite avec les organismes des Nations Unies sur le terrain, notamment le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Groupe d'experts, sera essentielle pour obtenir des résultats cohérents.

Nous exprimons notre préoccupation face à l'absence de progrès tangibles dans le domaine politique, ce qui nous oblige à nous concentrer sur ce volet parallèlement aux efforts déployés dans le domaine de la sécurité. Aussi appelons-nous une nouvelle fois toutes les parties prenantes à participer de bonne foi à la recherche d'un consensus politique inclusif, dirigé et contrôlé par les Haïtiens. À cet égard, nous appuyons les efforts consentis par le BINUH et le rôle déterminant joué par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en faveur de la réalisation de cet objectif. Nous partageons la position du groupe de personnalités éminentes de la CARICOM quant à la nécessité pour toutes les parties prenantes de donner la priorité aux intérêts du peuple haïtien.

Nous devons continuer d'appuyer les mesures prises pour prévenir et combattre le trafic et la prolifération d'armes illégales et les flux financiers illicites, qui compromettent encore davantage la stabilité d'Haïti et de la région tout entière. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil, la semaine dernière, de la résolution 2700 (2023), qui renouvelle les sanctions visant les bandes en Haïti et leurs pourvoyeurs de fonds et impose un embargo total sur les armes à destination d'Haïti. Nous saluons l'action menée par l'ONUDC pour renforcer les capacités d'Haïti en matière de lutte contre la corruption.

Pour terminer, nous insistons sur le fait que le règlement des problèmes politiques et de sécurité grâce aux efforts intensifs et globaux d'Haïti, de la région et de la communauté internationale permettra d'améliorer la situation humanitaire qui se détériore en Haïti, en particulier l'insécurité alimentaire et hydrique, la pauvreté généralisée et la contraction de l'économie, ainsi que les difficultés posées par les changements climatiques, autant de facteurs qui ont exacerbé la situation et accentué l'instabilité.

L'existence d'un État stable et fort, capable de protéger ses valeurs, ses traditions, sa souveraineté et son indépendance, est un droit fondamental dont tous les peuples du monde doivent pouvoir jouir, y compris le peuple haïtien. Le Conseil et la communauté internationale doivent continuer d'aider le peuple haïtien à

concrétiser sa vision de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Haïti.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} María Isabel Salvador, ainsi que la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Catherine Russell, et la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Ghada Fathi Waly, pour leurs présentations. Je tiens à saluer la Présidente du Haut Conseil de la transition, M^{me} Mirlande Manigat, pour son témoignage et à l'en remercier. Je me réjouis également de la présence parmi nous aujourd'hui des Représentants permanents d'Haïti, de la Jamaïque et de la République dominicaine.

La situation en Haïti demeure préoccupante. Les violences qui sont commises par les gangs à l'encontre des populations civiles sont intolérables. Elles plongent chaque jour le pays davantage dans le chaos. Face à cela, la multiplication des groupes d'autodéfense n'est évidemment pas la solution. Elle ne fait en réalité qu'aggraver le cercle de la violence au sein de la société haïtienne. Nous condamnons en outre les atteintes portées par les gangs à l'acheminement de l'aide humanitaire. La France a accru cette année son aide humanitaire à hauteur de 12 millions d'euros. Un accès sûr et sans entrave aux populations vulnérables et la sécurité des acteurs humanitaires doivent être garantis. Des mesures doivent être prises pour aider et protéger les femmes et les jeunes qui sont exposés à des risques particuliers, comme cela a été évoqué ce matin.

Face à cette dégradation continue de la situation, la France salue le travail, dans des conditions extrêmement difficiles, du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti. Elle se félicite également de l'adoption de la résolution 2699 (2023), autorisant le déploiement d'une mission multinationale d'appui à la sécurité pour aider la Police nationale d'Haïti. Nous saluons l'engagement du Kenya à prendre la tête de cette mission, ainsi que les pays qui ont annoncé leur contribution. Cet engagement témoigne de la volonté d'apporter rapidement l'aide dont Haïti a tellement besoin. De son côté, la France s'est d'ores et déjà engagée à soutenir la Police nationale d'Haïti, en apportant une contribution qui s'est élevée cette année à 1,1 million d'euros, et elle appelle l'ensemble des États à apporter à la Mission multinationale d'appui à la sécurité et à la Police nationale tout le soutien dont elles ont besoin.

La France salue également l'adoption de la résolution 2700 (2023), qui renouvelle le régime de sanctions et l'élargit notamment à l'embargo sur les armes. Nous souhaitons travailler à des sanctions contre de nouvelles personnes qui menacent la paix en Haïti.

Je tiens enfin à rappeler que, pour que la crise multidimensionnelle en Haïti puisse se résorber sur le long terme, le pays doit résolument s'engager dans la voie d'un dialogue politique inclusif. La France soutient les efforts du Premier Ministre Ariel Henry et le travail du Haut Conseil de la transition, qui nous a été présenté ce matin, dans la recherche d'un accord politique en vue d'organiser des élections libres et ouvertes et de restaurer les institutions politiques et la bonne gouvernance du pays. Nous soutenons également la Communauté des Caraïbes dans ses efforts de médiation. La séance d'aujourd'hui est le témoin de notre profond soutien à Haïti, et je veux dire au peuple haïtien qu'il peut compter sur l'engagement de la France à ses côtés.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Mozambique.

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} María Isabel Salvador, de son exposé. Nous lui réaffirmons notre soutien sans faille, ainsi qu'à son équipe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, dans l'accomplissement de son mandat. Nous adressons nos remerciements à M^{me} Catherine Russell, Directrice générale de l'UNICEF, à M^{me} Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et à M^{me} Mirlande Manigat, Présidente du Haut Conseil de la transition, pour les informations actualisées qu'elles ont partagées avec nous.

Nous nous félicitons de la participation à la présente séance des Représentants permanents de la République dominicaine, d'Haïti et de la Jamaïque.

Nous constatons avec une profonde inquiétude que la situation politique en Haïti demeure difficile. Le consensus national dégagé le 21 décembre 2022 concernant une transition inclusive et la tenue d'élections transparentes peine à donner des résultats convaincants et positifs. Nous notons également que le dialogue se poursuit entre le Premier Ministre Ariel Henry et les acteurs politiques signataires et non signataires de l'accord dans l'espoir de parvenir à un consensus plus large de la classe politique.

Nous appelons de nouveau toutes les parties prenantes haïtiennes à participer dans un esprit constructif à ce dialogue en vue d'ouvrir la voie à la tenue d'élections justes, régulières, transparentes et crédibles. Nous nous félicitons de la possibilité offerte aux jeunes et aux femmes de participer davantage au dialogue interhaïtien.

Nous restons convaincus que seuls les Haïtiens sont en mesure de façonner leur avenir.

Nous saluons l'appui que les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) continuent d'apporter à Haïti, notamment la facilitation du dialogue politique par le Groupe de personnalités éminentes. Nous prenons acte de l'accord conclu à Kingston en juin et suivons avec attention la mise en œuvre de ses objectifs cruciaux pour sortir de l'impasse politique actuelle.

Les trois membres africains du Conseil sont conscients de la nécessité de remédier à la situation humanitaire, qui s'est considérablement dégradée depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général (voir S/2023/768). Les bandes organisées continuent d'étendre leur contrôle sur Port-au-Prince et ses environs, où elles multiplient les meurtres, les assassinats, les crimes odieux, les enlèvements et les viols et autres actes de violence sexuelle. Le nombre croissant de jeunes qui sont happés par ces groupes en raison de l'absence de débouchés économiques viables et durables est également très préoccupant.

Par conséquent, nous accueillons avec satisfaction l'adoption, le 2 octobre, de la résolution 2699 (2023), autorisant le déploiement en Haïti de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour concourir à la lutte de la Police nationale d'Haïti contre les bandes organisées. Nous félicitons le Kenya de sa décision de diriger la force en vue d'offrir un soutien ferme et efficace à la population d'un membre important de la sixième région du continent africain. Nous engageons tous les partenaires à contribuer à la force de sécurité. Nous nous félicitons du fait que les États de la CARICOM aient déjà fait part de leur volonté de se joindre à cet effort.

Nous appelons à l'opérationnalisation de la force et à son déploiement sur le terrain dans les meilleurs délais afin de permettre à l'État haïtien de reprendre le contrôle de tout son territoire et d'assurer la protection des civils.

Comme souligné plus tôt, l'action menée en vue d'améliorer les conditions de sécurité et la situation politique en Haïti doit s'accompagner d'autres efforts, parmi lesquels une promotion renforcée du développement socioéconomique, de manière à faire renaître l'espoir, à rétablir la stabilité et à assurer un avenir meilleur pour Haïti. Tous les acteurs haïtiens doivent, avec l'aide des États de la région et de la communauté internationale, unir leurs forces afin de s'attaquer à toutes les dimensions de la crise dans le pays.

Pour saper les fondements des bandes organisées, il reste crucial de rompre les liens qu'elles entretiennent avec la sphère politique et de couper leur accès aux flux financiers illicites. Nous voyons donc d'un bon œil l'aide fournie par l'ONUSC aux autorités haïtiennes pour lutter contre les flux financiers illicites et renforcer les capacités d'enquête, de poursuite et de jugement contre la corruption, les crimes économiques et le blanchiment d'argent, ainsi que les efforts tendant à intégrer Haïti dans des projets menés à l'échelle régionale en vue de démanteler et de perturber les réseaux de traite des êtres humains et de trafic de migrants qui sont actifs dans le pays et dans la région, et de traduire leurs membres en justice.

Nous devons nous rassembler autour d'Haïti et offrir à ce pays tout le soutien et toute la solidarité dont il a besoin, alors qu'il traverse l'une des périodes les plus sombres et éprouvantes de son histoire moderne. En tant qu'Africains, nous réaffirmons ici notre solidarité indéfectible à l'égard de la nation sœur d'Haïti.

La situation humanitaire exige la plus grande attention de la communauté internationale pour répondre à la détresse, y compris la famine et les maladies infectieuses.

La jeunesse haïtienne mérite une autre voie que le choix inexorable entre l'option de rejoindre une bande organisée et celle de prendre la mer pour échapper à un quotidien devenu insupportable. En ce sens, nous nous félicitons de l'appel lancé au Gouvernement par le secteur privé et les organisations de la société civile afin qu'il n'épargne aucun effort pour élaborer des projets de bien-être social et d'infrastructure au profit de la lutte contre le chômage des jeunes, de la fourniture de denrées alimentaires et d'eau et de la remise en état des postes de police. Cette mesure va dans le bon sens et donnera de l'espoir aux communautés les plus vulnérables.

Il est également essentiel que le plan d'urgence humanitaire dispose des moyens nécessaires à son bon fonctionnement et que toutes les personnes ayant besoin de cette aide vitale puissent en bénéficier, y compris les dizaines de milliers de déplacés et de rapatriés. Nous demandons une fois de plus aux pays partenaires de financer le fonds multidonateurs géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, dont les besoins pour les deux premières années sont estimés à 28 millions de dollars.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil réaffirment leur solidarité la plus robuste avec le peuple frère d'Haïti et leur ferme détermination à se tenir à ses côtés. Nous encourageons tous les acteurs politiques

à faire une priorité du dialogue et de la consultation, de manière à surmonter leurs divergences en vue de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité en Haïti.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : J'apprécie à leur juste valeur les observations lucides de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador. Je remercie par ailleurs M^{me} Russell, M^{me} Waly et M^{me} Manigat de leurs exposés instructifs, et je souhaite chaleureusement la bienvenue au représentant d'Haïti, de même qu'aux représentants de la République dominicaine et de la Jamaïque.

Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite de la violence et des violations des droits humains commises par les bandes organisées, ainsi que par l'émergence de groupes d'autodéfense. L'accès aux services essentiels, comme l'eau, la nourriture et la santé, s'en trouve compromis, détériorant encore la situation humanitaire.

À cet égard, nous nous félicitons que le Conseil ait su faire cause commune et autoriser le déploiement en Haïti de la Mission multinationale d'appui à la sécurité pour prêter main-forte à la Police nationale d'Haïti (PNH). Nous espérons que ce déploiement permettra de rétablir la sécurité en Haïti et de créer ainsi des conditions propices à la tenue d'élections libres et régulières.

Pour que la Mission soit un succès, il est impératif que les pays participants comprennent parfaitement son mandat et la situation sur le terrain. Nous appelons une fois encore les États Membres à apporter leur contribution, leur expérience et leur expertise pour faire en sorte que la Mission soit prête. Pour sa part, le Japon collaborera activement avec la communauté internationale et n'épargnera aucun effort pour garantir l'efficacité et la réussite de la Mission.

Le Japon estime que, parallèlement à l'action menée pour obtenir un déploiement rapide de la Mission, il est également indispensable de poursuivre le renforcement des capacités de la PNH et de fournir une assistance humanitaire à la population haïtienne. Face à l'aggravation de la situation en Haïti, le Japon a apporté son appui à la PNH et fourni une aide humanitaire à hauteur de 12 millions de dollars au cours de l'année écoulée.

Je voudrais également insister sur le fait que seul le peuple haïtien peut instaurer une paix et une sécurité durables en Haïti. Il est donc essentiel que toutes les parties prenantes haïtiennes entament un dialogue, fassent preuve de sagesse et s'accordent sur des politiques visant à trouver des solutions aux problèmes de sécurité et

à mettre en place des réformes constitutionnelles et électorales. Dans ce contexte, nous saluons le projet du Haut Conseil de la transition de poursuivre le dialogue interhaïtien afin d'élargir le consensus et nous espérons que de nouvelles avancées seront réalisées.

Je tiens également souligner l'importance de mettre en place des institutions résilientes pour que la paix et la sécurité soient durables. Pour rétablir l'état de droit, il est essentiel de renforcer les systèmes policier, pénitentiaire et judiciaire. La société elle-même doit être résiliente, tout comme les institutions. La création de comités de paix et de médiation est une mesure concrète qui peut être prise pour stabiliser la société haïtienne. Nous espérons que la population haïtienne, y compris les femmes, participera activement à la vie de ses communautés et de ses réseaux, et sera en mesure de jouer un rôle essentiel dans la médiation, la consolidation de la paix et bien d'autres domaines.

Le Japon salue la coopération entre le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et l'équipe de pays des Nations Unies, en appui aux efforts des Haïtiens. Par ailleurs, nous jugeons encourageante leur étroite collaboration avec des organisations régionales telles que l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes, qui conduira à une plus grande synergie et à une action plus efficace grâce au partage des connaissances et des compétences. Le Japon s'engage pleinement à appuyer les efforts d'Haïti et à collaborer avec lui et avec la communauté internationale pour que ce pays puisse parvenir à une sécurité et à une stabilité pérennes.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie la Représentante spéciale, M^{me} María Isabel Salvador, la Directrice générale d'UNICEF, M^{me} Catherine Russell, et la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Ghada Fathi Waly, pour leurs interventions. Mes remerciements s'adressent également à la Présidente du Haut Conseil de la transition, M^{me} Mirlande Manigat. Je salue aussi la participation du Représentant permanent de la République dominicaine et du Représentant permanent de la Jamaïque à cette séance.

Le Secrétaire général souligne la constante dégradation de la situation sécuritaire dans le pays et le niveau alarmant des violations et abus des droits humains. L'expansion de la violence des gangs hors de Port-au-Prince, notamment dans les départements de l'Artibonite et du Centre, est alarmante et s'accompagne presque systématiquement de violences sexuelles et fondées sur le genre. Les appels à l'aide des Haïtiennes et des Haïtiens se font chaque jour plus assourdissants.

À cet égard, j'aimerais souligner trois points.

Premièrement, l'autorisation du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité est un puissant signal de solidarité de la part du Conseil de sécurité. Nous espérons que sa mise en place pourra débiter rapidement et nous encourageons tous les acteurs à lui permettre de remplir efficacement son mandat. Le régime de sanctions que le Conseil vient de renouveler et l'embargo renforcé sur les armes qui l'accompagne joueront un rôle essentiel. Les secteurs judiciaire et correctionnel doivent également être réhabilités pour que cette mission puisse soutenir pleinement la Police nationale d'Haïti et donner un nouvel élan à la lutte contre l'impunité.

Deuxièmement, l'avenir du pays dépend de la protection de l'enfance. La Suisse se félicite que celle-ci fasse désormais partie intégrante du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti. La vulnérabilité des jeunes Haïtiennes et Haïtiens continue de s'accroître en raison du nombre de violations graves envers les enfants et du manque de perspectives économiques et sociales. Les écoles sont fermées, la rentrée des classes est, à nouveau, incertaine et les gangs sont à l'affût. Face à la violence, les enfants trouvent refuge, avec ou sans leur famille, dans des camps de fortune. Une coopération avec les entités onusiennes sur le terrain est essentielle. Nous encourageons les autorités à s'acquitter de leur responsabilité de surveiller et de rapporter les graves violations à l'encontre des droits des enfants.

Troisièmement, toute amélioration de la situation sécuritaire et humanitaire ne sera pas durable sans perspectives sur le plan politique. Le dialogue interhaïtien doit se poursuivre et nous appelons tous les acteurs à y participer de manière constructive. La dynamique de soutien régional doit être maintenue, ceci sous les auspices du groupe de personnalités éminentes de la Communauté des Caraïbes et par le biais de son interaction avec toutes les parties prenantes. En parallèle des efforts sécuritaires, seul un travail conjoint permettra la préparation d'élections libres, participatives et démocratiques, ainsi que le renforcement de l'intégration d'Haïti dans la région.

À l'heure où conflits et besoins humanitaires augmentent partout dans le monde, nous ne devons pas oublier Haïti. De plus en plus de communes sont difficiles d'accès et les ruptures d'approvisionnement menacent l'accès aux services de base. Près de la moitié de la population est en situation d'insécurité alimentaire critique et les prévisions indiquent déjà une augmentation des personnes affectées en 2024. La Suisse poursuit son action sur le terrain, notamment dans le département du

Sud, et appelle la communauté internationale à maintenir son attention sur Haïti.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour la Représentante spéciale Salvador, la Directrice générale Russell, la Directrice exécutive Waly et M^{me} Manigat de leurs exposés. Nous saluons également la participation des représentants d'Haïti, de la Jamaïque et de la République dominicaine au débat d'aujourd'hui.

Comme l'ont dit les intervenantes, ces trois derniers mois, les rapports indiquent une multiplication des meurtres, des enlèvements, des viols et des attaques perpétrés sans discrimination dans plusieurs quartiers considérés jusque-là comme relativement sûrs. Les infractions majeures augmentent à un rythme sans précédent, principalement dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite. Près de 3 500 personnes ont été tuées et 1 800 enlevées rien que cette année, dont un grand nombre de femmes et d'enfants. L'adoption de la résolution 2699 (2023) autorisant le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti en soutien à la Police nationale d'Haïti doit être une bouée de sauvetage pour Haïti afin de mettre un terme à l'escalade de la violence. Nous saluons tous les États Membres qui se sont engagés à apporter leur appui à la Mission. Nous nous faisons l'écho du Secrétaire général en rappelant que la Mission doit respecter les normes de conduite et de discipline les plus exigeantes, sur la base de protocoles bien définis en matière de droits humains, et prévoir des mécanismes de contrôle efficace, comme il est exigé dans la résolution.

La stabilisation des conditions de sécurité est une étape cruciale pour remédier à la crise multidimensionnelle en Haïti. Un large accord politique en vue du rétablissement des institutions démocratiques par des élections crédibles, participatives et inclusives est indispensable pour promouvoir la stabilité, la bonne gouvernance et l'état de droit en Haïti. Nous appelons les parties prenantes haïtiennes à mettre de côté leurs différences. Elles doivent entamer un dialogue constructif afin d'élargir le consensus politique en vue de rétablir les institutions démocratiques.

Nous condamnons l'enlèvement du Secrétaire général du Haut Conseil de la transition et demandons sa libération immédiate et sans condition. La stabilisation des conditions de sécurité en Haïti passera par un appui international solide, non seulement à la police nationale, mais aussi aux services pénitentiaires, au système judiciaire, aux contrôles douaniers et à la gestion des frontières. Nous nous félicitons de la récente reconduction du régime

de sanctions visant Haïti. Nous espérons que le Conseil de sécurité pourra mieux utiliser cet outil en mettant à jour la liste des sanctions contre les individus et les entités qui sont responsables de l'instabilité en Haïti et qui en profitent. Les États Membres doivent également veiller à ce que les sanctions soient pleinement appliquées, notamment en ce qui concerne l'arrêt des flux d'armes illicites.

La situation humanitaire reste catastrophique. La violence en bande organisée continue d'alimenter les déplacements de population. Plus de 200 000 personnes ont été contraintes de fuir leur foyer et beaucoup vivent dans des conditions déplorables. L'accès humanitaire reste limité. Les restrictions imposées à la liberté de circulation de la population empêchent de nombreuses personnes d'accéder aux biens et aux services essentiels. L'insécurité alimentaire est généralisée et alarmante : 4,3 millions de personnes sont ainsi confrontées à des besoins urgents. Nous appelons la communauté internationale à accroître le financement du plan d'intervention humanitaire d'Haïti, qui reste gravement sous-financé.

Les atteintes aux droits humains commises par les bandes atteignent des niveaux alarmants. Comme nous l'avons entendu, les femmes et les filles sont de plus en plus exposées aux violences sexuelles et fondées sur le genre perpétrées par des bandes armées. Nous saluons la création de trois réseaux de médiatrices et de femmes architectes de la paix, ainsi que les efforts déployés pour mettre en place un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Les enfants continuent d'être victimes d'horribles actes de maltraitance, y compris de violences extrêmes. Le recrutement d'enfants par des bandes criminelles constitue une autre source de préoccupation majeure, étant donné que les gangs tirent parti des situations désespérées dans lesquelles se trouvent les jeunes, qui n'ont pas accès à la nourriture, à une protection, à l'école ou à des débouchés socioéconomiques. La fin de ces abus et le soutien à la jeunesse haïtienne doivent être une priorité.

Enfin, nous avons hâte de voir progresser le déploiement en Haïti de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Nous espérons que ce déploiement amorcera le renversement de la tendance à la violence et à l'instabilité et permettra la tenue d'élections démocratiques et l'avènement de l'avenir paisible et prospère qu'Haïti mérite.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador, la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Russell, la Directrice exécutive de l'Office des Nations

Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Waly, et la Présidente du Haut Conseil de la transition, M^{me} Manigat, de leurs exposés aujourd'hui. Nous souhaitons la bienvenue à la présente séance aux représentants d'Haïti, de la République dominicaine et de la Jamaïque.

La détérioration de la situation en Haïti reste très préoccupante, comme l'ont décrit le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2023/768) et les intervenantes d'aujourd'hui. Avec l'adoption de la résolution 2699 (2023) par le Conseil de sécurité, la communauté internationale a pris la mesure qu'il fallait en vue de rétablir la sécurité, d'instaurer un état de droit opérationnel et de créer un système judiciaire viable en Haïti. L'état de droit est indispensable pour garantir un retour à la normale dans le pays. En outre, l'approbation de la reconduction du régime de sanctions constitue une autre avancée importante vers la réalisation de ces objectifs. Dans cette optique, l'Albanie souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité pour qu'il renforce les capacités du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat. Nous saluons le Kenya pour son engagement à diriger la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, ainsi que les autres pays qui se sont engagés à contribuer à la Mission. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un déploiement rapide de la Mission afin de lutter efficacement contre l'escalade de la violence en Haïti. L'Albanie reprend également à son compte l'appel lancé par le Secrétaire général à la Mission pour qu'elle respecte les normes les plus exigeantes de transparence, de déontologie et de discipline afin de préserver son intégrité et son efficacité et de gagner la confiance des communautés locales.

Il est essentiel de s'attaquer aux conditions de sécurité actuelles, mais la réalisation de progrès durables sur le front politique nécessitera des efforts coordonnés de la part de toutes les parties prenantes afin de mettre en place un cadre démocratique solide. Nous croyons qu'un dialogue inclusif et la mise en œuvre de dispositions transitoires sont des conditions préalables indispensables au rétablissement d'institutions démocratiques par la voie d'élections crédibles et inclusives. Nous appelons toutes les parties prenantes à promouvoir l'unité et l'inclusion, garantissant ainsi la participation active des femmes et des jeunes à toutes les délibérations pertinentes afin de régler comme il se doit la crise actuelle. Nous saluons la détermination du BINUH à appuyer le Haut Conseil de la transition pour promouvoir le dialogue national sur la sécurité et les réformes électorales. Nous nous félicitons également des efforts déployés au niveau régional,

en particulier du soutien apporté par la Communauté des Caraïbes par l'intermédiaire de son groupe de personnalités éminentes. La communauté internationale doit œuvrer en synergie avec les autorités haïtiennes pour parvenir à une stabilité durable grâce au renforcement global de la Police nationale d'Haïti, du système judiciaire et des institutions pénitentiaires, ainsi qu'à des initiatives visant à enrayer le trafic d'armes de petit calibre.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui à la Représentante spéciale et à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Haïti pour l'engagement dont ils font preuve, compte tenu des circonstances difficiles. Puisqu'il s'agit de la dernière séance prévue au programme et consacrée à la situation en Haïti à laquelle l'Albanie participe, nous regrettons d'avoir été les témoins de la détérioration de la situation dont il est fait état. Nous gardons l'espoir que, dans l'esprit d'unité nationale, de solidarité et d'urgence, un changement positif et une réforme durable verront le jour en Haïti, apportant ainsi une paix pérenne et redonnant espoir au peuple haïtien.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de vous voir présider la présente séance, Monsieur le Ministre. Nous tenons à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, María Isabel Salvador, de son exposé sur la situation dans le pays et de son travail au sein du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Nous avons écouté attentivement M^{me} Catherine Russell, M^{me} Ghada Fathi Waly et M^{me} Mirlande Manigat. Nous souhaitons la bienvenue à la présente séance au représentant d'Haïti et à ceux d'autres pays de la région.

La situation en Haïti demeure extrêmement grave. Le taux de criminalité explose. Depuis le début de l'année, plus de 2 400 personnes ont été tuées, soit un nombre supérieur à celui enregistré pour toute l'année dernière. Les victimes de cette flambée de violence, qui est devenue monnaie courante à Port-au-Prince, sont souvent des civils. Outre la capitale haïtienne, la situation est préoccupante dans le département de l'Atribonite, où les bandes étendent leur zone de contrôle. Nous sommes extrêmement inquiets par les informations selon lesquelles les écoliers sont de plus en plus souvent victimes des affrontements de rue entre gangs. Depuis le début de l'escalade l'année dernière, une école sur quatre a été fermée en Haïti. L'UNICEF estime que plus d'un million d'enfants n'ont plus accès à l'éducation. La situation est encore pire en ce qui concerne les soins médicaux et l'accès aux biens et aux services essentiels. Nous prenons acte des efforts déployés par la branche de l'ONU chargée de l'aide

humanitaire et par d'autres organisations humanitaires pour venir en aide à la population civile. Les attaques contre les convois humanitaires et le pillage de leur chargement sont intolérables.

Les problèmes auxquels est confronté Haïti retiennent tout particulièrement l'attention de la communauté internationale, comme en témoigne l'adoption de deux résolutions récentes, sur la reconduction du régime de sanctions (résolution 2700 (2023)) et sur la mise en place de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti (résolution 2699 (2023)). Nous suivons de près l'avancée des préparatifs de cette opération non onusienne. Nous soulignons l'importance de bien définir son concept général d'opérations et de le communiquer au Conseil, y compris ses règles d'engagement et sa stratégie de sortie. Dans le même temps, nous appelons l'attention sur les voix qui s'élèvent contre l'intervention étrangère, tant à l'intérieur du pays que dans la diaspora haïtienne. Elles ne peuvent être ignorées. La Mission doit s'appuyer sur la contribution de la société haïtienne. L'histoire de l'intervention étrangère en Haïti a produit des effets extrêmement négatifs. De tous les pays d'Amérique latine, Haïti est celui qui a le plus souffert de l'oppression coloniale et, même après avoir obtenu son indépendance, il a dû payer un tribut à son ancienne métropole, la France, pour sa liberté.

Nous sommes convaincus que l'intervention étrangère est l'un des principaux facteurs d'instabilité en Haïti. Divers outils – des théories fondées sur les sciences politiques aux sanctions unilatérales – sont utilisés pour modeler l'espace politique du pays selon les désirs des différentes capitales. Pendant ce temps, le pays s'enfoncé de plus en plus dans une crise institutionnelle et de légitimité. Haïti n'a pas eu de gouvernement démocratiquement élu depuis plus de six mois. C'est la pratique pernicieuse consistant à imposer aux Haïtiennes et aux Haïtiens des modèles politiques déconnectés des réalités locales, au mépris total des intérêts nationaux et des particularités culturelles locales, qui est à l'origine de la crise multidimensionnelle actuelle. Nous plaçons pour la fourniture d'une aide internationale responsable au pays, en mettant l'accent sur un règlement politique fondé sur les besoins objectifs exprimés par les Haïtiens eux-mêmes et sur la recherche de solutions politiques mutuellement acceptables par les parties adverses. Plus de deux ans après l'assassinat du Président Jovenel Moïse, les circonstances de sa mort n'ont toujours pas été élucidées, et on peine à croire que cela finira par arriver, puisque l'enquête est menée par le pays même dont des citoyens sont soupçonnés d'avoir commis cet assassinat. Nous demandons une

enquête transparente sur cette tragédie qui a déstabilisé un pays tout entier.

S'agissant de la question des sanctions, nous nous félicitons de l'approbation par le Conseil de sécurité, le 19 octobre, de l'élargissement de l'embargo sur les armes à tous les acteurs non étatiques en Haïti (résolution 2700 (2023)). Nous espérons que cette mesure, ainsi que les travaux du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, nous aideront à faire la lumière sur les sources et les itinéraires de la contrebande, étant donné qu'il n'y a pas eu de progrès réel dans la lutte contre le transfert illégal d'armes légères vers Haïti, notamment en provenance du principal fabricant d'armes de la région, les États-Unis. Nous exhortons les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires afin de remédier à cette situation extrêmement regrettable. Nous sommes prêts à examiner toute proposition tendant à élargir la liste des sanctions dans le cadre du Comité 2653. Nous pensons cependant que l'approche la plus responsable s'impose à l'heure d'inscrire de nouveaux noms sur la liste. Ce travail doit viser à stabiliser la situation dans le pays et non à purger le paysage politique en Haïti au profit de dirigeants soutenus par l'Occident. La Russie plaide pour un usage réfléchi et ciblé du régime de sanctions concernant Haïti, sans copier aveuglément les mesures coercitives unilatérales appliquées par un certain nombre de pays.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador, la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Russell, la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Waly, et M^{me} Manigat pour les exposés qu'elles ont présentés aujourd'hui. Malgré des circonstances extrêmement difficiles, le personnel des Nations Unies et leurs partenaires locaux continuent d'assurer un travail vital en Haïti. Je me félicite également de la participation des représentants d'Haïti, de la Jamaïque et de la République dominicaine.

Le Royaume-Uni reste préoccupé par la détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité en Haïti, comme l'ont souligné nos intervenantes aujourd'hui, et par ses graves répercussions sur le peuple haïtien et la région. Des bandes organisées continuent de prendre le contrôle de quartiers entiers, où ils commettent des meurtres, des incendies et des enlèvements et imposent de lourdes restrictions de déplacements. La Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, dont le mandat a été adopté par le Conseil au début du mois

(voir résolution 2699 (2023)), est une étape importante en vue d'aider la Police nationale d'Haïti à remédier à la détérioration des conditions de sécurité dans le pays. Nous remercions le Kenya et les autres pays qui se mobilisent. Mais, à elle seule, cette mission ne suffira pas à résoudre la crise multidimensionnelle qui sévit en Haïti.

La stabilité à long terme en Haïti ne peut être obtenue sans des avancées politiques qui permettent au peuple haïtien de choisir ses prochains dirigeants à l'issue d'élections libres, régulières et crédibles. Nous appelons tous les acteurs politiques à mettre de côté leurs divergences dans l'intérêt commun et à convenir d'une feuille de route qui engage toutes les parties à travailler à la restauration d'une gouvernance stable à long terme. Nous saluons l'action menée pour faciliter un dialogue transparent destiné à faire prévaloir un véritable engagement en faveur du progrès politique.

Nous continuons d'entendre des récits effroyables sur l'usage généralisé que font les bandes organisées de la violence sexuelle, notamment des viols collectifs, pour terroriser les communautés. Des témoignages rapportent également que des enfants vulnérables sont enrôlés dans les bandes organisées. Le Royaume-Uni se félicite du renouvellement des sanctions visant les responsables et les soutiens de la violence criminelle armée en Haïti. Nous sommes prêts à envisager de nouvelles inscriptions sur la liste des sanctions prises contre les bandes organisées et leurs soutiens influents, afin d'aider le peuple haïtien à jouir d'un avenir plus stable.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Avant tout, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de vous être déplacé à New York pour présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador, la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Russell, et la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), M^{me} Waly. Je salue les représentants d'Haïti, de la République dominicaine et de la Jamaïque pour leur présence à cette séance aujourd'hui. Par ailleurs, j'ai écouté attentivement la déclaration de M^{me} Manigat.

Devant l'impasse politique qui perdure en Haïti, la montée de la violence en bande organisée et l'aggravation d'une situation humanitaire calamiteuse, le sort tragique du peuple haïtien désole la communauté internationale. Au cours des derniers mois, le Conseil de sécurité a adopté trois résolutions sur Haïti (résolutions 2700 (2023), 2699 (2023) et 2692 (2023)), qui proposent de nouveaux objectifs et initiatives visant à améliorer le mandat du

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et les conditions de sécurité dans le pays, et qui imposent des sanctions afin de lutter contre les bandes organisées. Il s'agit d'une réponse forte de la communauté internationale à la crise multidimensionnelle que traverse Haïti. Cette réponse montre aussi clairement que la solution à la question concernant Haïti ne peut pas venir simplement de discours et d'initiatives ponctuelles, mais qu'elle sera le fruit d'une accélération de l'action et de mesures intégrées.

La promotion d'un processus politique est fondamentale si nous voulons trouver une solution globale pour Haïti. Sans gouvernement légitime, efficace et responsable, toute action externe visant à répondre à la crise peinera à avoir des effets durables. Après l'assassinat de l'ancien Président Moïse, Haïti a connu un vide politique de plus de deux ans, et les différents partis et factions ont, jusqu'à présent, échoué à trouver un consensus sur les modalités de la transition politique et une feuille de route pour les élections. La Chine appelle une fois de plus tous les partis politiques haïtiens à faire passer en premier les intérêts fondamentaux de leur pays et de son peuple, à faire réellement preuve de sincérité et de responsabilité par le dialogue et à mener des consultations politiques investies d'un sens aigu de l'urgence, en vue de faire émerger le consensus le plus large possible sur les modalités de la transition et de créer ainsi les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et crédibles au plus tôt. La Chine espère que le BINUH, sous la direction de la Représentante spéciale Salvador, s'efforcera de promouvoir un dialogue ouvert à toutes les parties haïtiennes afin de parvenir à une solution dirigée et contrôlée par les Haïtiens. La Chine soutient l'action du BINUH. Nous saluons également les efforts continus déployés par la Communauté des Caraïbes pour promouvoir une solution politique à la crise en Haïti.

Endiguer la violence des armes à feu est la clef d'une solution d'ensemble à la question concernant Haïti. La Chine espère que la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, dont le déploiement a été autorisé par la résolution 2699 (2023), contribuera à stabiliser les conditions de sécurité en Haïti. Par ailleurs, le Conseil de sécurité doit utiliser à bon escient le mécanisme de sanctions existant pour dissuader efficacement l'action des bandes organisées. La Chine approuve l'autorisation donnée par le Conseil de reconduire d'un an le régime de sanctions concernant Haïti. Nous espérons que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti examinera dans les meilleurs délais la version mise à jour de la liste relative aux sanctions et

surveillera et garantira l'application complète et efficace des mesures de sanction.

L'imposition à Haïti d'un embargo complet sur les armes est un aboutissement important des récents travaux du Conseil. Tous les pays doivent mettre résolument en œuvre les résolutions du Conseil et tarir les sources d'approvisionnement en armes et en munitions des bandes organisées haïtiennes. Selon le rapport que l'ONUSC a récemment publié, le flux illégal d'armes et de munitions vers Haïti provient essentiellement des États-Unis. Nous prions instamment les États-Unis de renforcer concrètement les mesures de contrôle et nous appelons les pays de la région à coopérer étroitement avec l'ONUSC et le comité des sanctions afin d'aider le Conseil à poursuivre l'examen et le suivi des travaux dans ce domaine.

Apporter une réponse à tous les volets de la question concernant Haïti exige en priorité d'améliorer la situation humanitaire dans ce pays. En plus d'être en plein marasme économique, Haïti traverse une crise alimentaire et un grand nombre de personnes déplacées et de groupes vulnérables, notamment des femmes et des enfants, se retrouvent dans des situations difficiles. Le peuple haïtien n'a pas créé le chaos actuel mais il en est, au final, la victime. La Chine est profondément préoccupée par la situation humanitaire de plus en plus grave en Haïti et aide l'ONU et les partenaires internationaux et régionaux à continuer d'accroître l'investissement humanitaire en Haïti. Récemment, certaines puissances régionales ont appelé leurs citoyens à évacuer Haïti tout en continuant à rapatrier de force un grand nombre de migrants haïtiens. Nous sommes préoccupés par cette tendance et appelons les pays concernés à respecter le droit international humanitaire et à protéger réellement les droits humains et la dignité des migrants haïtiens.

Il n'y aura pas de réponse à la crise haïtienne sans le soutien et l'aide de la communauté internationale, mais c'est le peuple haïtien qui, en dernière analyse, détient la clef du règlement du problème haïtien entre ses mains. La Chine est disposée à continuer de travailler avec la communauté internationale pour aider le peuple haïtien à s'engager sur le droit chemin afin de réaliser la stabilité à long terme et le développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Blanco Conde (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je souhaite tout d'abord exprimer la reconnaissance de mon pays pour l'adoption le 2 octobre, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

de la résolution 2699 (2023), qui autorise la formation et le déploiement en Haïti de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et exprime la volonté d'aider la Police nationale d'Haïti alors qu'elle s'emploie à rétablir la sécurité et l'ordre institutionnel dans les plus brefs délais.

Nous remercions également le groupe de personnalités éminentes des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour sa contribution inestimable à la recherche d'une solution haïtienne à la crise dans ce pays frère, où la situation continue de se détériorer.

La CARICOM peut compter sur la coopération de mon pays dans le cadre de ses efforts et de ses bons offices visant à promouvoir un dialogue inclusif entre tous les acteurs concernés en Haïti. Et naturellement, je remercie le Secrétaire général pour la présentation de son dernier rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2023/768), daté du 16 octobre 2023.

Comme cela est indiqué dans le rapport, la situation humanitaire s'aggrave, notamment dans la capitale, Port-au-Prince, en raison des activités criminelles des gangs armés, qui se traduisent par des centaines de meurtres, d'exécutions, d'enlèvements et de viols qui touchent l'ensemble de la population, en particulier les femmes et les enfants. Cette détérioration a continué de contribuer à l'abandon forcé de la capitale par de nombreux pans de la population, dont le bien-être s'en voit encore plus menacé.

Face à ce sombre tableau, il est toutefois encourageant de constater, d'après le rapport du Secrétaire général, que si la situation alimentaire reste extrêmement préoccupante, grâce à une aide humanitaire soutenue, un certain nombre de personnes ne sont plus en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Il convient de saluer les acteurs humanitaires et les donateurs qui ont renforcé leur mobilisation opportune face à une situation aussi complexe.

Une tâche importante nous attend maintenant, à savoir la mise en œuvre de la résolution 2699 (2023). À cet égard, nous souhaitons une fois de plus saluer et remercier le Kenya pour sa volonté de prendre la tête du soutien international, ainsi que les autres pays qui ont offert un appui concret dans le cadre de cet effort multinational.

À cet égard, en tant que mesure d'appui concret à la résolution 2699 (2023), nous attachons également de l'importance à la résolution 2700 (2023), adoptée le 19 octobre, qui proroge le régime de sanctions comprenant un embargo sur les armes, une interdiction de voyager et un gel des avoirs des personnes et entités responsables du climat de violence qui touche le peuple haïtien.

À ce moment crucial de l'histoire d'Haïti, nous partageons avec ses voisins immédiats l'espoir que la mise en œuvre de ces deux résolutions, grâce à l'engagement continu de la communauté internationale, permettra de rétablir la stabilité économique et sociale afin de remédier à la situation cauchemardesque que traverse ce pays frère, qui consterne tous ses voisins, et de créer les conditions nécessaires pour que sa population puisse élire librement et démocratiquement ses autorités et s'engager sur la voie d'une paix et d'une prospérité durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque.

M. Wallace (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance, d'avoir permis à la Jamaïque et à mes collègues de la République dominicaine et d'Haïti d'y participer et de nous autoriser à faire cette déclaration au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Je tiens également à remercier les membres du Conseil de sécurité de leurs déclarations, qui montrent clairement que la communauté internationale comprend parfaitement la situation catastrophique en Haïti. Nous espérons que ces paroles encourageront à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la crise humanitaire à laquelle le pays est confronté.

La CARICOM accueille avec satisfaction le dernier rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) (S/2023/768). Nous trouvons ce rapport extrêmement utile pour suivre l'évolution de la situation sur le terrain en Haïti et discuter de la voie à suivre. Nous remercions la Directrice générale Russell, la Directrice exécutive Waly et M^{me} Manigat, Présidente du Haut Conseil de la transition, de leurs déclarations. Je tiens également à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général Salvador de son exposé détaillé.

La CARICOM remercie le BINUH de l'aide qu'il continue de fournir aux parties prenantes nationales en Haïti pour contribuer au rétablissement des institutions démocratiques et de l'état de droit dans le pays. Nous saluons également les efforts que déploie M^{me} Salvador pour consolider la solidarité régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes et pour coordonner l'appui au renforcement des capacités dans des domaines tels que la réduction de la violence et la gestion des armes et des munitions. Nous saluons les avancées réalisées sur certains aspects, par exemple le ralentissement de l'inflation ; la réduction du nombre de maladies infectieuses,

comme le choléra dans certaines régions ; l'amélioration du taux de change de la gourde haïtienne et l'augmentation des recettes douanières.

Pendant, le rapport contient des observations importantes qui, selon nous, confirment la nécessité d'accélérer l'action et le soutien au niveau mondial si nous voulons parvenir à la paix, à la stabilité et au développement durable en Haïti. La CARICOM est particulièrement préoccupée par l'augmentation du nombre de meurtres aveugles, d'enlèvements et d'atteintes sexuelles, ainsi que par la propagation de la violence. Les perspectives limitées qui s'ouvrent aux jeunes sont un motif de préoccupation, car cela les rend plus vulnérables à la criminalité.

Selon le rapport :

« Entre les mois de janvier et de septembre, 3 334 personnes ont été victimes d'homicides volontaires, dont 340 femmes, 63 garçons et 26 filles, et 1 787 [personnes] ont été enlevées ». (S/2023/768, par. 11)

La CARICOM est profondément préoccupée par d'autres faits inquiétants mentionnés dans le rapport, tels que le déplacement d'enseignants et d'élèves en raison de la violence, ce qui a des conséquences pour le secteur de l'éducation ; les besoins de 44 % de la population, qui sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë correspondant à une situation d'urgence ; le bien-être des 200 000 personnes qui ont fui leur foyer ; et les pressions croissantes que subissent les hôpitaux locaux en raison des pénuries d'électricité, de carburant, de générateurs, de fournitures médicales, des attaques armées contre les établissements de santé et de la migration des professionnels de santé.

À cet égard, la CARICOM se dit déçue que le plan d'intervention humanitaire en Haïti pour 2023, chiffré à 720 millions de dollars, ne soit financés qu'à hauteur de 28 % des besoins et que les fonds versés aux fins de la sécurité alimentaire n'atteignent que 18 % du montant requis. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour fournir les ressources et le soutien nécessaires pour aider le peuple haïtien en cette période de besoin pressant. Une solution durable pour Haïti nécessite un financement adéquat à l'appui des capacités du Gouvernement.

Nous exprimons à nouveau notre gratitude aux membres du Conseil de sécurité pour leur soutien à l'adoption de la résolution 2699 (2023). La CARICOM renouvelle ses remerciements particuliers au Kenya pour son offre de diriger la Mission multinationale d'appui à

la sécurité en Haïti. Nous espérons que les procédures nationales au Kenya seront rapidement achevées afin de mettre en œuvre le mandat du Conseil de sécurité, compte tenu de l'urgence de la situation sur le terrain. La CARICOM attend également avec intérêt l'opérationnalisation du fonds d'affectation spéciale qui sera créé en vertu de la résolution 2699 (2023) et le soutien supplémentaire d'autres États Membres et parties prenantes en espèces et en nature afin de faciliter le déploiement rapide de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et d'en assurer le succès.

Pour conclure, la CARICOM réaffirme sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple haïtiens et continuera à fournir une assistance, notamment par l'intermédiaire du Groupe de personnalités éminentes, pour encourager la mobilisation des parties prenantes haïtiennes dans un dialogue politique constructif en vue de restaurer la sécurité, de rétablir la démocratie et la bonne gouvernance, d'organiser des élections libres et équitables et de répondre avec succès aux aspirations d'Haïti en matière de développement socioéconomique.

La séance est levée à midi.